



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2017-02001

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2017

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-01-31-001 - ARRÊTÉ Organisant la suppléance de Monsieur le préfet
d'Indre-et-Loire (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-01-31-001

ARRÊTÉ Organisant la suppléance de Monsieur le préfet
d'Indre-et-Loire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
- Cabinet du Préfet -

ARRÊTÉ *Organisant la suppléance de Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire*

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier dans l'ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 7 août 2015 portant nomination de M. PIERRE CHAULEUR en qualité de sous-préfet de Loches,

Considérant les absences simultanées de Monsieur le préfet et de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTÉ

Article 1 Monsieur Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Loches, est chargé d'assurer la suppléance de Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire le mercredi 1^{er} février 2017 de 12 heures à 20 heures.

Article 2 Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et le sous-préfet de l'arrondissement de Loches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 31 janvier 2017

Signé : Louis LE FRANC